



Accusé de réception en préfecture
094-219400710 – 25/06/2025 – DELIB 2025-250
Date de télétransmission : 25/06/2025
Date de réception préfecture : 25/06/2025

REPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE DE SUCY-EN-BRIE
Département du Val-de-Marne

Nombre de membres
composant le Conseil Municipal **35**
Présents à la séance **31**

**Extraits du Registre
des Délibérations
du Conseil Municipal**

Conseil Municipal du 23 Juin 2025

N° DCM : 2025-250-03S

Objet :

**BILAN DES ACQUISITIONS ET ALIENATIONS IMMOBILIERES
EFFECTUEES POUR L'ANNEE 2024**

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-trois juin à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Maison des Familles sous la présidence de Monsieur Olivier TRAYAUX, Maire. Cette réunion se tient en public dans la limite de la capacité de la salle.

Etaient présents :

M. TRAYAUX Maire en exercice, Mme PENAUD, M. CHAFFAUD, Mme TIMERA, M. BOURCIER, Mme PINTO, M. AMSLER, Mme BOURDINAUD, M. CHARTRAIN, Mme WESTPHAL, M. MUSSO, M. MONTEFIORE, Adjoint

Mme MILLE, M. CATINAUD, Mme VALOTEAU, M. OFFENSTEIN, M. DAMBRIN, M. DURAZZO, Mme LAURENT, Mme CIUNTU (à partir de 20h25), M. CARDOSO, Mme BLAMOUTIER, Mme MARIE, M. BOGUET-HENARD, M. BRIE, M. GIACOBBI, Mme D'ANDREA, M. CHESNOY, Mme SIMON, M. BRAND, L. ASTIC.

Absents excusés et représentés (en application de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales) ayant donné pouvoir à :

Mme FELGINES donne pouvoir à M. CHAFFAUD
M. VANDENBOSSCHE donne pouvoir à Mme MILLE
Mme GRASSER donne pouvoir à M. CARDOSO
M. MARASCO donne pouvoir à M. BRAND

Mme CIUNTU : pouvoir donné à M. AMSLER, jusqu'à son arrivée à 20h25

Madame TIMERA est désignée comme secrétaire de séance en application de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales

DELIBERATION N° 2025-250

VU l'article L. 2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le rapport n°2025-250 présenté en Commission des Affaires Techniques en date du 10 Juin 2025,

CONSIDERANT le bilan des acquisitions et aliénations immobilières réalisées au cours de l'exercice budgétaire 2024 ;

CONSIDERANT que le bilan récapitule toutes les décisions prises tant en acquisitions qu'en aliénations ;

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Après avoir entendu le rapporteur,

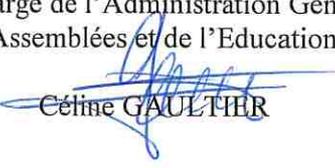
LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES EN AVOIR DELIBERE

Article Unique : **APPROUVE** le bilan des acquisitions et des aliénations réalisées par la Ville de Sucy-en-Brie au cours de l'année 2024.

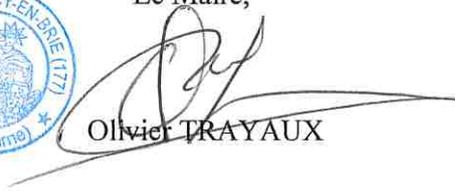
Cette délibération a été adoptée par **35 POUR**

Pour extrait conforme,
Par délégation du Maire,
La Directrice Générale Adjointe des Services
en charge de l'Administration Générale, des
Assemblées et de l'Education


Céline GAULTIER



Le Maire,


Olivier TRAYAUX